



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS
CLASSÉES

Arrêté du 15 novembre 2021 modifiant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin et nomination des membres

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15,

VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2021 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin et nomination des membres,

VU l'extrait des délibérations de la commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-9-0-1, séance du 25 octobre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à l'issue des élections de 2021,

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 6 août 2021 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) du Haut-Rhin et nomination des membres est modifié comme suit :

...conseillers d'Alsace désignés par le président de la collectivité européenne d'Alsace

Titulaires :

M. Joseph KAMMERER : maire de Logelheim

M. Raphaël SCHELLENBERGER : député du Haut-Rhin

Suppléants :

Mme Marie-France VALLAT : conseillère d'Alsace

Mme Annick LUTENBACHER : vice-présidente de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

...

La composition du Coderst à compter du présent arrêté figure en annexe.

Article 2 : Le mandat des membres du Coderst prend fin le 6 août 2024 lors du renouvellement de cette instance.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et notifié à l'ensemble des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin.

À Colmar, le 15 novembre 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

signé

Jean-Claude GENEY